

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 653 accordant une permission de dix jours au médecin capitaine Cabrol.

n° 653

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 juin 1948

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro  
30 juin 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881

**Vu** la demande en date du 16 juin 1948 du médecin capitaine Cabrol, médecin-chef de l'A. M. I.

**Vu** l'avis favorable du chef du service de santé.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence du dix jours pour se rendre au plateau du Dai, est accordée au médecin capitaine Cabrol, médecin-chef de l'A. M. J.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 28 juin 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**